

Des centaines de profs sont incertains de leur avenir

■ Leurs diplômes pourraient ne plus convenir aux cours qu'ils donnent dès le 1^{er} septembre.

C'est une réforme qui fait "trembler les salles des profs". "Tout le monde en parle." "On a tous un collègue qui ne sait pas s'il va pouvoir donner cours en septembre."

Il ne faut pas chercher loin pour sentir monter l'inquiétude des enseignants par rapport à la réforme des titres et fonctions qui entre en application en septembre.

Les origines de la réforme

Cette réforme, annoncée et attendue depuis plus de 40 ans, a pour objectif de définir plus clairement quels sont les titres requis ou suffisants (en cas de pénurie par exemple), pour enseigner une matière bien précise. Elle a pour ambition également de mieux préciser les salaires auxquels ont droit les enseignants.

Jusqu'ici en effet, la législation était illisible et, surtout, peu transparente. Une évolution était indispensable. C'est en ce sens que la réforme fut largement applaudie lorsqu'elle fut votée en 2014. Au vu cependant des conséquences qu'elle allait engendrer, les législateurs postposèrent de deux ans sa mise en application, pour laisser le temps aux écoles de s'y adapter.

Les problèmes

Le hic, c'est que si la légitimité de cette réforme n'est pas remise en question, son application fait dans un premier

temps de nombreuses victimes. Certains profs qui donnaient un cours depuis des années risquent d'en être exclus, ou de perdre une partie de leur salaire, n'ayant plus le titre requis. De nombreuses directions, quant à elles, peinent encore à réorganiser leurs équipes pour la rentrée.

De plus, des titres n'ont pas été évoqués alors qu'il fallait les mettre en correspondance avec certaines fonctions.

Pour faire face à ces problèmes, la Commission interréseaux des Titres de capacité (la Citicap) a été chargée d'évaluer les recours. De nombreuses réunions auront encore lieu en ce mois de juin et cet été, tant ces recours ont été légion. Des centaines de profs ne seront donc pas fixés sur leur sort avant l'été.

Ces difficultés ont fait réagir les ensei-

gnants eux-mêmes (plusieurs centaines d'entre eux ont formé des groupes sur Facebook), mais aussi l'opposition politique, et particulièrement le MR. Ce dernier souhaitait d'ailleurs que la réforme soit tout simplement postposée, ce qu'a refusé la majorité en place.

Les réactions de la ministre

Ces dernières semaines, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) a tout fait pour désamorcer un dossier sensible.

Par décrets et amendements, elle a fait en sorte que les règles soient assouplies temporairement pour les profs déjà en place dans une école. Leur ancienneté sera désormais mieux reconnue. En d'autres mots et pour simplifier, la réforme s'appliquerait donc totalement

aux futurs enseignants, et de manière plus souple pour les profs déjà en place. Les prochaines semaines diront si ces amendements auront l'effet escompté.

BdO

Depuis
des semaines,
la ministre fait
tout pour
désamorcer
le dossier.

“Un bio ingénieur pourrait donner cours de français”

Régis Falque “adore” le cours de français qu’il donne depuis quelques années.

“Mais voilà, diplômé en arts du spectacle, je devrai cependant l’abandonner puisqu’il a été décidé que je n’avais même pas le diplôme suffisant pour le donner. C’est seulement en cas de grave pénurie que je pourrai poursuivre mon enseignement. En attendant, si un prof de langue moderne, même slave, ou certains bio ingénieurs se présentent devant la directrice, ils auront la priorité sur moi. Du coup, j’ai entamé un recours auprès de la Citi-cap, et j’attends des nouvelles.” Comme beaucoup de jeunes profs, Régis regrette surtout les approximations liées à la mise en œuvre de la réforme. Cette dernière, il ne la condamne pas pour elle-même. De même, très impliqué auprès de profs qui vivent une pareille situation, il se montre patient avec la ministre Schyns, et attend de voir les effets de ses derniers amendements qui devraient donner plus de souplesse aux directions (voir ci-dessus).

Martine et Nelson, eux, donnent cours depuis un peu plus

de temps. Martine est prof de latin depuis 13 ans. Son cours étant optionnel, ses horaires varient d’une année à l’autre. *“Quand j’avais des heures en moins, je recevais des heures d’histoire ou de français, puisque j’avais le diplôme suffisant pour les donner. Désormais, je devrai jongler entre plusieurs écoles pour compléter ma semaine.”* Ce qui est dommage également, explique-t-elle en substance, c’est qu’elle ne pourra plus s’impliquer comme elle le faisait dans les projets de son école, n’y étant plus à plein-temps.

Nelson, prof depuis 8 ans et diplômé en sciences biomédicales, va perdre les heures de physique “forte” qu’il donne depuis 5 ans. *“Je vais m’en sortir, mais le problème c’est qu’il y a très peu de diplômés en physique. Quand les profs actuels s’en iront et que l’on ne trouvera plus de physiciens, on se retournera vers moi. Or, ayant un titre suffisant et non requis, je devrai donner les cours pour un salaire moins important que celui que je recevais jusqu’aujourd’hui.”*

BdO